MAIRIE de la garde — ARRONDISSEMENT de Toulon

Du quinze Juin an mil huit cent vingt, à neuf heures du matin

ACTE DE MARIAGE de Jean Baptiste Fabalier

N.° 10

âgé de trente ans, né à Toulon département du Var le vingt huit du mois d'avril mil huit cent quatre vingt neuf domicilié à La garde département du Var fils majeur de feu Joseph Fabalier propriétaire domicilié à Toulon département du Var et de Christine Depelles ici présente et consentante d'une part.

Et de Mlle Marie Thérèse Estelle

âgée de vingt ans, née à Lagarde département du Var le vingt du mois de prairial mil huit cent domiciliée à La garde département du Var fille mineure de Louis propriétaire domiciliée à la garde département du Var et de Marguerite Bellon ici présente et consentante d'autre part.

Les Actes préliminaires sont des publications faites par nous et portant l'affiche publiée depuis celle de Toulon, les quatre et sept jours pleins pouvant mois séparés de trente jours qui n'ont eu aucune opposition ni empêchement au dit mariage, depuis le terme prescrit par la loi.

Un extrait d'acte de naissance du futur epoux, un d'acte de naissance de la future epouse portant qu'ils sont nés aux lieux et aux époques ci dessus désignés.

Vu l'acte d'acte de décès de Joseph Fabalier père du futur epoux

et le tout en forme : de tous lesquels Actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du chapitre IV du titre V de la loi du 25 ventôse an 11, sur le *Mariage*, concernant les *Droits et les Devoirs respectifs des Époux*.

Les contractans ont déclaré prendre en Mariage, l'un Marie Thérèse Estelle, l'autre Jean Baptiste Fabalier

En présence de 1° Maur Mussou domicilié à La Garde département du Var âgé de quarante cinq ans profession de perruquier

De 2° Joseph Charles Mottou domicilié à Lagarde département du Var âgé de trente quatre ans profession de sous lieutenant

De 3° Joseph André Mouchon domicilié à Lagarde département du Var âgé de quarante trois ans profession de propriétaire

Et de 4° Joseph Fournier domicilié à Lagarde département du Var âgé de vingt quatre ans profession de Vendangeur

Après quoi, moi François Louis Saint Laugier Maire de la commune de la garde faisant fonctions d'Officier public de l'État civil ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en Mariage. Il a été dressé le présent Acte dont lecture a été faite, et qui a été signé avec moi par les témoins et les époux les pères et mères sont absents ne le savoir

Fabalier — Mussou — Estelle — Mottou — Mouchon — Laugier

MAIRIE de la garde — ARRONDISSEMENT de Toulon

Du trente Août an mil huit cent vingt, à trois heure du soir

ACTE DE MARIAGE de Joseph Gensse

N.° 11.

âgé de trente ans, né à La garde département du Var le cinq du mois d'avril mil huit cent quatre vingt dix domicilié à Lagarde département du Var fils majeur de Jean Pierre propriétaire domicilié à La garde département du Var et de Marianne Rebaud ici présente et consentante d'une part

Et de Mlle Marie Magdelaine Conte

âgée de vingt un ans, née à Toulon département du Var le quatre du mois de juillet mil huit cent neuf domiciliée à Lagarde département du Var fille majeure de Thomas Conte Cultivateur domicilié à Lagarde département du Var et de Marie Magnan ici présente et consentante d'autre part

Les Actes préliminaires sont les publications faites par nous et les affiches trois et trente du courant, lesquelles le résultat qu'il n'y a eu aucune opposition ni empêchement au dit mariage depuis le terme prescrit par la loi.

Un extrait de naissance du futur epoux portant qu'il est né à Lagarde le cinq avril mil huit cent quatre vingt dix. Un extrait d'acte de naissance de la future epouse portant qu'elle est née à Toulon le quatre juillet mil huit cent neuf neuf.

et le tout en forme : de tous lesquels Actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du chapitre IV du titre V de la loi du 25 ventôse an 11, sur le *Mariage*, concernant les *Droits et les Devoirs respectifs des Époux*.

Les contractans ont déclaré prendre en Mariage, l'un Marie Magdelaine Conte, l'autre Joseph Gensse

En présence de 1° Paulin Raynaud domicilié à Lagarde département du Var âgé de quarante neuf ans profession de propriétaire

De 2° Jean Pierre Conte domicilié à Cotteraux département du Var âgé de quarante quatre ans profession de propriétaire

De 3° Pierre Conte domicilié à Toulon département du Var âgé de quarante neuf ans profession de maître tailleur de la marine

Et de 4° Charles Gimonier domicilié à Lagarde département du Var âgé de quarante quatre ans profession de Boulanger

Après quoi, moi François Louis Saint Laugier maire de la commune de Lagarde faisant fonctions d'Officier public de l'État civil ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en Mariage. Il a été dressé le présent Acte dont lecture a été faite, et qui a été signé avec moi par les témoins et les époux les pères et mères sont absents ne le savoir

Conte — Charles Gimonier — Raynaud — Conte — Conte — Laugier